

**Synthèse de la réunion de lancement
de l'observatoire des élèves à besoins éducatifs particuliers
(OBEP)
dans les établissements d'enseignement français à l'étranger**

Mardi 28 juin 2016

Ordre du jour

1. Introduction par le directeur de l'AEFE
2. État de la situation par Isabelle Picault
3. Tour de table des participants
4. Propositions

Liste des participants

Députés : Philip Cordery et Thierry Mariani

Sénatrice : Claudine Lepage.

AFE : Jean-Hervé Fraslin.

Inspection générale de l'Éducation nationale : Gilles Pétreault

Mission laïque française : Dominique Collado

FAPEE : Isabelle Tardé ;

FCPE : My Drissi El Alloui ;

PEEP : Philomène Cirjak.

Fdm – adfe : Michèle Bloch ;

UFE : Charlotte Hemery.

SNES hdf : Patrick Soldat;

SNUIPP hdf : Bruno Beaurain;

UNSA hdf : Sophie Risler.

AEFE :

Christophe Bouchard, directeur ;

Raphaëlle Dutertre, responsable des relations avec les élus ;

Damien Durand, chef du service pédagogique ;

Isabelle Picault, coordinatrice des IEN, référente handicap ;

Véronique Champigny, chef du service orientation et enseignement supérieur (SORES).

1. Introduction par le directeur de l'AEFE

L'excellence est l'un des mots qui caractérisent le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger. On pense immédiatement aux brillants résultats du baccalauréat, au très bon classement de nos élèves aux épreuves du concours général ou de divers concours (olympiades nationales de mathématiques, concours « paroles de presse », prix national « éthique et sport scolaire »), etc.

Du point de vue de l'AEFE, opérateur public, cette excellence doit être accessible à tous. C'est le choix confirmé dans son contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2016-2018. En effet, si l'objectif stratégique n°2 du COM est que « le réseau des établissements scolaires français à l'étranger concourt à l'excellence de notre modèle éducatif », le 1^{er} point de cet objectif précise bien qu'il s'agit de « dispenser un enseignement d'excellence innovant, adapté au plus grand nombre ».

Il faut « favoriser la diversité des publics scolarisés au sein des établissements français à l'étranger :

- en accompagnant les élèves en situation de handicap ;
- en dispensant un accompagnement personnalisé pour les élèves en difficulté afin de lutter contre l'échec scolaire ;
- en favorisant l'accès aux établissements scolaires aux élèves issus de milieux défavorisés, qu'ils soient français notamment grâce à l'aide à la scolarité, ou étrangers grâce à des dispositifs locaux complémentaires autofinancés par les établissements. »

La création de l'observatoire des élèves à besoins éducatifs spécifiques s'inscrit dans cette logique. Le réseau comprend aujourd'hui 8 509 élèves bénéficiant d'un dispositif d'aide, avec 805 accompagnants à la scolarisation des élèves (anciens « AVS »). Il concerne plus d'élèves qu'on ne croit car un élève peut avoir des besoins éducatifs particuliers à tout moment de sa scolarité.

Cet observatoire est composé de personnes représentatives, particulièrement concernées par cette problématique. J'ai souhaité un format réduit afin de faciliter l'efficacité de ce groupe de travail.

Les objectifs de cet observatoire sont doubles :

- **mettre en valeurs les bonnes pratiques des établissements français à l'étranger**
En effet, la grande majorité des situations sont gérées de manière très professionnelle et volontariste par les équipes, en lien avec les familles et les professionnels de soin quand ils existent dans le pays. À l'étranger, les établissements doivent s'adapter au contexte local et nous pouvons saluer leur engagement et leur ingéniosité pour mettre en œuvre tous les dispositifs nécessaires à la scolarisation de ces élèves.
- **améliorer la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.**

Ses missions

- identifier les éléments positifs et les freins à cette prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- accompagner et valoriser les dispositifs en place dans le cadre des réformes de l'Education nationale et de la réalité de notre réseau ;
- renforcer le dialogue entre des acteurs multiples qui œuvrent pour la prise en compte de ces élèves.

Sur les bases d'une enquête annuelle auprès des établissements français à l'étranger et sur les expériences de chacun des acteurs, cet observatoire sera chargé d'analyser, d'informer et de formuler des propositions. Il produira en fin d'année scolaire un bilan sur la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers dans le réseau.

L'Agence n'a pas attendu la création de cet observatoire pour agir :

- Elle a mis en place un document «Projet Personnalisé de Scolarisation» (PPS Agence) depuis la rentrée 2012 dans tous les établissements du réseau.
- Elle a recruté depuis la rentrée 2012 une adjointe au chef du service pédagogique spécialiste du handicap qui est le point de contact des chefs d'établissement et des parents d'enfants handicapés. Elle anime des formations sur l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Elle a recruté davantage d'inspecteurs de l'Éducation nationale du premier degré ASH (adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés).

Dans le cadre de sa politique immobilière et de son attention portée à l'accès à l'éducation des élèves porteurs de handicap, l'AEFE accorde également une grande importance aux questions de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans ses établissements scolaires.

Les attentes en matière de scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques sont fortes. Je vous remercie d'avoir accepté de relever ce défi en participant aux travaux de cet observatoire.

2. État de la situation par Isabelle Picault

Pour débiter ces travaux, je vous propose de partir d'une connaissance commune de la définition des élèves à besoins éducatifs particuliers. Celle-ci regroupe :

- les élèves qui souffrent d'une maladie chronique,
- les élèves « dys »,
- les élèves intellectuellement précoces,
- les élèves handicapés,
- les élèves en grande difficulté d'apprentissage ou d'adaptation.

Il ressort de ce cadre que notre action pédagogique va nécessairement être induite, pour tenir compte de la pluralité des besoins évoqués.

Le questionnaire de la rentrée 2015 sur les élèves à besoins éducatifs particuliers illustre ce propos puisqu'il répertorie pour la première fois tous les dispositifs d'aide mis en place dans le réseau. Il s'agit d'un prisme purement pédagogique, centré sur l'élève, contrairement à une entrée par les troubles, plus médicale.

Par ordre décroissant, ces dispositifs sont les suivants, surtout au niveau élémentaire et début de collège :

- 2 759 PAI - projet d'accueil individualisé (maladie)
- 2 431 PPRE - programme personnalisé de réussite éducative (difficulté scolaire persistante)
- 2 370 PAP - plan d'accompagnement personnalisé (élèves dys)
- 949 PPS - projet personnalisé de scolarisation (handicap)

Afin de poursuivre cette démarche et d'asseoir cet observatoire, le questionnaire de rentrée sur les élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP) est transformé en un état des lieux de rentrée inclus dans l'enquête de rentrée. Cela permettra d'affiner les données, de les fonder sur des indicateurs qui proviendront des aménagements pédagogiques mis en place pour la prise en charge des élèves BEP. Nous disposerons ainsi d'une vision qui se

situera à l'intérieur des classes et des établissements, actualisée chaque année, par zone et par cycle. Le contenu de cette enquête pourra être affiné chaque année pour connaître au mieux le parcours des élèves.

Il faut préciser que ces dispositifs cités plus haut sont mis en place à la suite d'une alerte par la famille et/ou par l'équipe éducative, la famille restant toujours décisionnaire. Certains élèves handicapés dont l'autonomie est restreinte peuvent bénéficier d'un accompagnant à la scolarité, sous certaines conditions : 725 accompagnants individuels et 80 mutualisés. « Handicap » n'est pas systématiquement synonyme d'« accompagnant ».

D'ailleurs, l'AEFE est actuellement engagée dans un travail d'harmonisation des écrits des notifications de décision des Maisons départementales des personnes handicapées MDPH, en particulier lors de préconisations d'une compensation qu'elle soit humaine ou matérielle pour les élèves de nationalité française. Ce travail est mené de concert avec la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Pour information : Les documents utilisés dans le réseau seront ceux du ministère de l'Éducation nationale à la rentrée 2016. L'utilisation de ces formulaires permet pour les élèves de nationalité française ou les autres, en tout cas pour ceux qui arrivent dans le réseau ou ceux qui en sortent, d'avoir une vision commune des procédures et des prises en charge de chacun des élèves.

Pour mener à bien cette mission spécifique d'accompagnement des élèves, l'AEFE met en place une formation destinée aux zones proposée par le service pédagogique de l'AEFE à destination des personnels.

Cet observatoire nous permettra de mettre en valeur l'engagement professionnel des équipes du réseau et l'implication des parents (famille/d'élèves) et élus pour une école inclusive et pour la réussite de tous les élèves.

3. Tour de table des participants

Tous les participants se sont réjouis de la mise en place de cet observatoire.

Philip Cordery : questions des risques de discrimination de ces élèves au moment de l'inscription, de la formation des enseignants au repérage et du financement des accompagnants à la scolarité des élèves en situation de handicap.

Claudine Lepage : problème de recrutement et de formation des accompagnants. Question du financement.

Thierry Mariani : question centrale du financement ; constat d'une prise en compte de ces élèves variable selon les statuts des établissements ; piste de l'inclusion de ces élèves dans les critères de l'homologation.

Jean-Hervé Fraslin : une question traitée au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger ; un diagnostic précoce qui peut s'effectuer à distance ; recruter davantage d'enseignants spécialisés ; former les professeurs principaux dans le secondaire.

Isabelle Tardé : initiatives fortes de parents ; insister sur le diagnostic et la formation ; information aux parents (ex : plateforme ALEDAS – lycée de Barcelone).

Michèle Bloch : question de la place des intervenants extérieurs dans les établissements (orthophonistes, psychologue...) ; besoin d'un référent établissement identifié.

Sophie Risler : déni pouvant exister chez les parents ; risque de dysfonctionnement de la classe d'où la nécessité d'accompagner les enseignants ; développer le recrutement ASH.

Patrick Soldat : faire connaître l'existence de cet observatoire ; apporter une réponse institutionnelle (ex : point à l'ordre des conseils d'établissement, cadrage, bilan) ; mettre en place une vraie prise en charge dans les établissements ; rôle des Copsy (conseillers d'orientation). Chercher des financements localement.

Gilles Pétreault : dispositifs pédagogiques mis en place ; réalité de l'inclusion dans la classe – inclusion sociale ou d'apprentissage ? ; pression sur les établissements qu'il faut épauler car ils ont beaucoup d'ajustements à faire.

Bruno Beaurain : exemple de la prise en charge à Rabat (cf. livret « handicap & scolarité »), mais sensation d'isolement ailleurs au Maroc ; surcharge de travail non prise en compte ; recruter davantage d'enseignants spécialisés.

My Drissi El Alloui : saluer le travail des enseignants et l'implication des parents (ex : création d'une association de dyslexiques).

Philomène Cirjak : lettre de la PEEP « Faire de ma différence une réussite ». Faire de la scolarisation de ces élèves une chance pour les autres. Dédramatiser la scolarisation des élèves handicapés en accompagnant les équipes enseignantes.

Dominique Collado : importance du travail d'équipe (chef d'établissement, directeurs, enseignants, parents, intervenant AESH...), parcours de l'élève (retour en France parfois nécessaire dans les grandes classes), développement des intervenants à distance quand vivier local inexistant (ex : orthophonistes).

Isabelle Picault : travail d'harmonisation des notifications, préparation d'une circulaire AEFE-CNESA-DGESCO à destination des MDPH. Libre choix de la MDPH par les parents. Rôle des consulats.

Patrick Soldat : faire connaître les bonnes pratiques et diffuser les informations.

Isabelle Tardé : importance des mouvements collectifs ex : « la journée nationale des dys » prévue en octobre (10^e édition), deviendra « la journée de la différence » au lycée français de Zurich.

Sophie Risler : renforcer la formation, ex : définition de « dys » pour le repérage.

Véronique Champigny : meilleure identification des dys par exemple, donc augmentation du nombre et des aménagements qui profitent à tous.

Patrick Soldat : une entrée via les projets d'établissement.

Damien Durand : favorable à cette entrée, avec une construction locale. Le référent établissement risquerait de limiter l'appropriation collective.

Michèle Bloch : intérêt des propositions du CNED. Ex : Nairobi.

Sophie Risler : l'inclusion est d'abord dans la classe.

Claudine Lepage : question de l'accessibilité des bâtiments pour les élèves à mobilité réduite.

Christophe Bouchard : l'accessibilité est prise en compte dans toutes les nouvelles constructions d'établissements et les rénovations importantes dans les EGD. Des subventions sont possibles pour les établissements conventionnés.

Dominique Collado : déjà un des critères de l'homologation : « Prise en compte des difficultés des élèves ».

4. Propositions

1. Sensibiliser les établissements et les parents d'élèves, avec le projet d'un livret d'information;
 2. Renforcer la formation des chefs d'établissement et des enseignants ;
 3. Inclure la question de la scolarisation de ces élèves dans les projets d'établissement et dans le suivi de l'homologation;
 4. Explorer le partenariat avec le CNED ;
 5. Recenser et diffuser les bonnes pratiques.
-